

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 121

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux à Istres par l'OPH 13 Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 17 du 29 avril 2015, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 5 000 000 €, chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ».

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette la construction de 17 logements dont 12 PLUS (prêt locatif à usage social) et 5 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), avenue Raymond Filippi, « Le Bel Ombre II » à Istres.

L'investissement associé à ce projet, dont le détail vous est présenté en annexe II et III s'élève à 2 337 080 €.

La subvention demandée est de 350 562 €, représentant 15% du montant de l'investissement.

6 logements seront réservés au Département au titre de la subvention octroyée.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041782	2015-16019K	350 562 €
TOTAL A ENGAGER					350 562 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 350 562 €, destinée à accompagner la construction de 17 logements PLAI et PLUS à Istres ;

- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département des logements correspondants,

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2015-16019K	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	350 562 €
TOTAL A AFFECTER			350 562 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2015-16019K rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041782, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL